



D2023-25-02_04 avis du conseil municipal sur la
demande d'autorisation environnementale pour un
parc éolien porté par la société « Parc éolien de Brion »
(Valeco) sur la commune de BRION

Nombre de
conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10
Votants : 13
Retrait du vote : 01
Vote pour : 05
Vote contre : 06
Vote Blanc : 01

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq février. à 9h00, le Conseil municipal de Brion, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Brion sous la présidence de Mr FOURRÉ Thierry

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 février 2023

PRÉSENTS :

MM FOURRE, CHARTIER, CANTIAN, POLONIO, RENARD,
RODET, SABLON, BEAUDOIN
Mmes CHABENAT, QUELLET

ABSENTS :

Mr VACHET donne procuration à Mr CANTIAN
Mr PELTIER donne procuration à Mr FOURRE
Mme BLANCHARD donne procuration à Mme CHABENAT
SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RENARD Julien

Cette délibération se substitue pour erreur matérielle à la délibération 2023-25-02-04.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société « Parc éolien de Brion » détenue par Valeco sur la commune de BRION.

Une enquête publique sera ouverte à la Mairie de BRION du jeudi 09 mars à 9 h 00 au mardi 11 avril 2023 à 17 h 00. Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé sur la commune de Brion. Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Le projet consiste en l'installation de 5 éoliennes, culminant à 179.9m en bout de pale maximum d'une puissance unitaire allant de 3,6 MW à 4,2MW (le modèle exact d'éolienne sera connu après une procédure d'appel d'offre conduite en cas d'obtention de l'autorisation environnementale), soit un parc d'une puissance totale évoluant entre 17.2 MW et 21.7 MW, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, deux postes électrique de livraison contenant le compteur et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

Après discussion, sans les élus du conseil concernés directement et indirectement, dont Monsieur Julien RENARD, qui a quitté la salle avant le débat et la délibération, il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret. La question posée est la suivante :

- Etes-vous favorable au projet éolien présenté par la Société « Parc éolien de Brion » détenue par Valeco sur la commune de BRION ?

Résultats du vote : - Pour :05 ; Contre : 06 ; Abstention : 00 ; Blanc :01

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable (en cas d'égalité des voix, la délibération est considérée comme défavorable) sur le projet éolien présenté par la Société « Parc éolien de Brion » détenue par Valeco sur la commune de BRION.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
M FOURRÉ Thierry



Secrétaire de séance,
M RENARD Julien